



Syndicat CGT du Conseil départemental du Gard  
333 chemin Du Mas de Boudan - 30000 Nîmes  
Tel : 04 66 76 95 83  
06 07 99 36 85  
Email : [cgt@gard.fr](mailto:cgt@gard.fr)  
Site : [www.cd30.reference-syndicale.fr](http://www.cd30.reference-syndicale.fr)  
Facebook : [cgt cd30](https://www.facebook.com/cgt.cd30)

Nîmes, le 01/12/2020

## **RENCONTRE COVID DU 1er Décembre 2020** **ORGANISATIONS SYNDICALES ET ADMINISTRATION**

### **Présents :**

Pour l'administration : Mme Papais (DGARI), Mr Julien (DGADS) Mme Marck (DRH), Mme Terrade (DCDG), Dr. Montagut(SMPP), Mr GALLE (DGAML), Mr Hiernard (DRH Relations Sociales), M. Perrigot (DGADCV) Mr Coutouly (SPQVT)

Pour les organisations syndicales : CFDT – CGT – SUD

- **Point sur la situation sanitaire au CD30**

L'administration nous fait un point de situation dans la collectivité sur le nombre de cas COVID positif. Une baisse significative des cas positifs et des signalements cas contact à ce jour.

Nous avons exprimé notre difficulté à croiser les infos à partir du tableau hebdomadaire sur le suivi Covid. Nous ne pouvons pas savoir combien de cas contact deviennent cas positif, et donc de mesurer les empêchements au travail qu'occasionne cette crise .

Le syndicat CGT souhaite avoir connaissance de la durée moyenne des arrêts maladies des agents ayant contracté le Coronavirus. Le SMPP souligne que cette durée est de 6 à 7 jours. Le syndicat CGT souhaite avoir connaissance du nombre de cas contact qui s'avèrent ensuite être des cas COVID positif. Le SMPP nous précise que moins de 10% des cas contacts évoluent vers des cas avérés et pour ces agents l'origine de la transmission est essentiellement intra familiale.

Le médecin nous explique que la plupart des cas contacts sont hors champs professionnel. Il précise également de la baisse des demandes d'information venant des agents CD.

- **Point annonce du Président de la république**

Deux phases sont prévues, le département se met en conformité avec le dispositif annoncé.

La DGARI précise que jusqu' au 15 décembre le confinement est maintenu.

Pour la 1<sup>er</sup> phase le seul changement est l'ouverture de la salle de lecture des archives départementales exclusivement sur rendez-vous.

Le 15 décembre et si les chiffres de contamination s'améliorent les musées réouvriront. L'ouverture de la salle d'exposition des archives et des bibliobus sont envisagés en janvier 2021.

La DGARI nous informe qu'une nouvelle rencontre sera prévue avec les OS à partir du 15 décembre.

L'administration a également évoqué le nouveau décret concernant les personnes vulnérables, ce décret prévoit notamment la possibilité d'offrir des protocoles renforcés pour les agents vulnérables sur leur lieu de travail.

Nous avons questionné le médecin afin de savoir si il avait été sollicité par des agents sur ce thème ce qu'il nous a confirmé.

Enfin nous avons questionné sur le périmètre de sécurité promu par le gouvernement dans certaines situations, à savoir 8 m2 de distanciation.

La réponse a été que cela ne s'appliquera pas au CD30.

Nous avons également questionné sur le nombre d'agents vulnérables positionnés en ASA, faute d'avoir un poste aménageable. Ce chiffre ne nous a pas été communiqué, toutefois la DGARI nous a indiqué que lors du premier confinement 156 agents étaient comptabilisés.

Concernant le télétravail la préconisation présidentielle est de le maintenir jusqu'à fin Janvier 2021.

### **Point concernant les EPI :**

Les EPI ont été livrés aux assistants familiaux : masques chirurgicaux, masques en tissu et gel hydroalcoolique.

Les établissements PA-PH et enfance ont récupéré leurs dotations.

Une nouvelle livraison va démarrer pour abonder les agents du CD en masques : 4 masques en tissu par courrier interne ou postal d'ici la fin de semaine prochaine.

A notre questionnement sur l'absence de livraison de la vêtue dans les collèges, le directeur confirme que le retard est réel, mais que les livraisons seraient faites.

### **Point DGADS :**

La CGT a souligné, en matière de télétravail, qu'un jour par semaine pour les travailleurs sociaux semblait tout à fait adapté de par la spécificité métier, avec toutefois des exceptions concernant des difficultés dans certains CMS liés aux locaux trop exigus ne permettant pas le respect du protocole sanitaire pour les agents.

La règle du télé travail doit alors s'adapter aux exigences de sécurité sanitaire au plus près du terrain, et le dialogue avec les chefs de services sur les modalités et les ajustements à cette règle doit être l'objectif.

Nous avons également réclamé des remplacements plus conséquents. Les remontées du terrain nous alertent en effet sur les difficultés dans ce domaine.

Nous soulignons à nouveau que le protocole de remplacement est trop souvent non respecté et nous insistons sur l'importance d'avoir des équipes stables.

Nous demandons des retours s'agissant des postes qui seraient réinterrogés, sur le nombre de mobiles et les métiers concernés.

Cela nous conduit à évoquer un rendez-vous important, à savoir, l'effectivité du CHSCT Social extraordinaire et les réponses qui doivent nous être apportées.

L'administration répond que le document est prêt et que la réflexion sur le mode de diffusion est en cours.

Ce CHSCT reste une priorité et le DGADS précise qu'une date sera donné en janvier 2021.

Nous avons de concert avec la CFDT demandé la réinscription au calendrier social d'un comité effectif mobilité.

Syndicat CGT